

VD_OMNI PS.2020.0050 vom 8. Juni 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-06-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_PS.2020.0050

FR: VD_OMNI PS.2020.0050 du 8 juin 2021

IT: VD_OMNI PS.2020.0050 del 8 giugno 2021

Regeste

A. _____/Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Centre social Régional du Jura-Nord vaudois | Recours contre une décision ordonnant la restitution d'un montant RI indûment perçu. Sont considérés comme des revenus les prêts des parents de même que des versement effectués par l'ex-conjointe dans le cadre du jugement de divorce. Recours rejeté.

Erwägungen

E. 1

Déposé dans le délai de 30 jours fixé par l'art. 95 de la loi vaudoise du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD; BLV 173.36), le recours est intervenu en temps utile. Le recours satisfaisant par ailleurs aux conditions formelles énoncées par l'art. 79 LPA-VD et il y a lieu d'entrer en matière.

E. 2

Elle autorise les personnes et instances qu'elle signale à l'autorité compétente, ainsi que les établissements bancaires ou postaux dans lesquels elle détient des avoirs, sous quelque forme que ce soit, les sociétés d'assurance avec lesquelles elle a contracté, et les organismes d'assurances sociales qui lui octroient des prestations, celles détenant des informations relatives à sa situation financière, à fournir les renseignements et documents nécessaires à établir son droit à la prestation financière.

E. 3

En cas de doute sur la situation financière de la personne qui sollicite une aide ou qui en bénéficie déjà, l'autorité compétente peut exiger de cette dernière qu'elle autorise des personnes ou instances nommément désignées à fournir tout renseignement relatif à établir son droit à la prestation financière.

E. 4

Il résulte de ce qui précède que le recours doit être rejeté et la décision attaquée, confirmée. Il est statué sans frais ni dépens (art. 45 LPA-VD en relation avec l'art. 4 al. 3 du tarif des frais judiciaires et des dépens en matière administrative du 28 avril 2015 [TFJDA; BLV 173.36.5.1]; art. 55, 91 et 99 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.